



# Créer votre entreprise au Royaume-Uni

Le Royaume-Uni est toujours l'un des meilleurs endroits au monde pour l'investissement en général, étant encore une fois qualifié de lieu le plus attractif en Europe pour les investissements étrangers.

Cependant, il existe certains éléments que vous devez prendre en considération lorsque vous cherchez à monter votre société au Royaume-Uni. Ce document traite certaines des questions courantes que nous nous posons et vous donne également des informations pratiques sur les éléments que vous devez étudier.

## Quelle structure commerciale devrions-nous utiliser ?

Toutes ont des avantages et des inconvénients, et il n'y a pas de bonne réponse. Tout dépend de la situation commerciale et des besoins particuliers à votre société, voici un bref aperçu des principales structures :

### Établissement (une filiale de votre société à l'étranger)

- N'est pas une personne morale à part mais une extension de la société mère à l'étranger
- Il n'y a aucune responsabilité limitée ni réserve des opérations britanniques
- En cas d'établissement permanent au Royaume-Uni, alors les bénéfices de cette PE seront soumis à la taxe des sociétés du Royaume-Uni
- Doit déposer les comptes de la société mère, préparés dans le cadre de la Loi sur les Société au Royaume-Uni, au Registre du Commerce et des

Sociétés, pour un examen public, même s'ils ne sont pas à la disposition du public à l'étranger

### Société à responsabilité limitée

- Offre une responsabilité limitée et une réserve des opérations britanniques
- Donne une perception d'une société locale, avec longévité
- La taxe des sociétés doit être payée sur les bénéfices de la société
- Doit déposer les comptes de la société britannique au Registre du Commerce et des Sociétés, et ils seront rendus publics
- Les comptes nécessitent un audit si l'ensemble du groupe excède deux des trois critères suivants :  
Revenus > 10,2 m £ ; Actifs bruts > 5,1 m £ ; Employés > 50.

### Partenariat à responsabilité limitée (LLP)

- Les membres (partenaires) ont une responsabilité limitée.
- Les bénéfices sont attribués aux membres qui payent ensuite personnellement l'impôt sur le revenu sur ces bénéfices

- La résidence fiscale du membre ainsi que l'endroit où les bénéfices du partenariat à Responsabilité Limitée sont déclarés, détermineront la juridiction concernée et comment ces bénéfices seront taxés.

### **À combien s'élèvera l'impôt sur les sociétés pour l'entreprise ?**

Le taux actuel de la taxe des sociétés au Royaume-Uni est de 19% pour l'année fiscale s'achevant le dimanche 31 mars 2019, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le gouvernement a annoncé que le taux de la taxe des sociétés serait abaissé à 17% à partir du 1er avril 2020.

Si un établissement subit une perte, cette perte peut généralement être compensée avec les bénéfices de la société mère. Sinon, ces pertes peuvent être reportées pour compenser les profits futurs de l'établissement, sous certaines conditions. Des mécanismes de secours collectifs sont également disponibles pour céder ces pertes, sous certaines conditions, lorsqu'il existe plusieurs sociétés ou établissements britanniques détenus conjointement par la société mère à hauteur de 75 % ou plus.

Si une filiale britannique (détenue à moins de 75 % par sa société mère), subit une perte, elle ne peut être que reportée sur les futurs bénéfices du même commerce. Elle ne peut pas être mise en balance avec les bénéfices de la société mère, mais peut être cédée comme secours collectif (sous certaines conditions) comme indiqué ci-dessus pour les établissements.

### **Qu'en est-il si on utilise le Royaume-Uni pour monter notre société de portefeuille ?**

La législation fiscale compétitive du Royaume-Uni en fait un endroit très attractif pour monter une société de portefeuille.

Si une société britannique détient des parts d'une autre société et que ces parts sont ensuite vendues après avoir détenues pendant au moins une année, alors les sommes ainsi gagnées sont exemptes de taxes tant que la société détient au moins 10 % des actions de la société vendue et qu'il s'agit d'une société commerciale ou qu'elle fait partie d'un groupe commercial.

Aussi, presque tous les dividendes reçus d'une société mère britannique, du Royaume-Uni ou de l'étranger sont exempts d'imposition au Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni ne perçoit aucun prélèvement à la source sur les dividendes payés à ses actionnaires, qu'ils se trouvent au Royaume-Uni ou à l'étranger.

Le Royaume-Uni dispose également d'un réseau important de conventions sur la double imposition

Tout cela fait du Royaume-Uni un endroit très avantageux pour monter une société de portefeuille.

### **Et si nous effectuons des transactions transfrontalières entre des sociétés du groupe ?**

Le Royaume-Uni applique les règles internationales de Tarification de Transfert lorsque des transactions financières transfrontalières entre entités affiliées doivent être réalisées à distance.

Le prix et les termes doivent être les mêmes que si la transaction avait été conclue selon le marché, entre deux filiales.

Le prix et les clauses doivent être les mêmes que si les transactions avaient été réalisées entre deux parties totalement indépendantes.

Voici les transactions typiques entre deux entités affiliées couvertes par la réglementation de la Tarification de Transfert :

- Vente et achat de biens
- Offre de services de gestion
- Frais de location de propriété
- Transfert d'actifs incorporels comme les marques, les brevets etc.
- Partage de connaissance, expertise, contacts commerciaux, etc.
- Offres d'aide financière, par exemple les prêts intergroupes et facturation d'un intérêt de « marché » sur des prêts.

Une société devra préparer un Rapport de Tarification de Transfert authentifiant les transactions à distance. Le rapport comprendra une analyse fonctionnelle et de risque, une analyse des modèles de tarification adoptés ainsi que le prix de référence de la distance.

Les PME sont généralement exemptes du régime de tarification de transfert du Royaume-Uni, donc, seules les « grandes » entités doivent réaliser une analyse détaillée de la tarification du transfert. Une « grande entité » pour la tarification de transfert compte ou fait partie d'un groupe de > 250 employés, ou < 250 employés mais des Recettes > 50 millions d'euros par an et des Actifs bruts > 43 millions d'euros par an. Cependant, même si une entité est exempte du régime de tarification de transfert du Royaume-Uni, elle peut être soumise à l'examen d'autres juridictions de taxes internationales lors des transactions. Il peut aussi y avoir d'autres réglementations de taxes qui s'assurent que les transactions sont réalisées à leur valeur commerciale.

### **Quelle taxe sur l'emploi et sécurité sociale doit être payée ?**

Si un individu réside au Royaume-Uni, il est alors soumis à la législation fiscale britannique. Le Test de Résidence statutaire britannique se compose de trois tests visant à déterminer si une personne réside ou non au Royaume-Uni, le 'test étranger automatique', le 'test de résidence automatique', et le 'test d'attaches suffisantes'.

Ces tests peuvent être complexes et nous conseillons à tout nouvel entrant au Royaume-Uni ou toute personne travaillant au Royaume-Uni de recueillir des conseils de professionnels afin de déterminer s'il est ou non un résident fiscal du Royaume-Uni.

Les taux actuels de l'**Impôt sur le revenu** au Royaume-Uni sont les suivants :

| <b>Fourchette de revenus (£)</b> | <b>Taux d'imposition (%)</b> |
|----------------------------------|------------------------------|
| 1 – 34 500                       | 20                           |
| 34 501 – 150 000                 | 40                           |
| Plus de 150 000                  | 45                           |

*NB : Les taux concernent l'année fiscale s'achevant le vendredi 5 avril 2019*

Les employeurs et les employés doivent également payer une sécurité sociale britannique, qui s'appelle la National Insurance (NI).

Les taux actuels de la NI sont :

| <b>Fourchette de revenus (£)</b> | <b>Taux d'imposition (%)</b> |
|----------------------------------|------------------------------|
| Employeur                        | Jusqu'à 8 424 0              |
|                                  | Plus de 8 424 13,8           |
| Employé                          | Jusqu'à 8 424 0              |
|                                  | 8 424 – 46 384 12            |
|                                  | Plus de 46 384 en excès 2    |

*Note : les taux concernent l'année fiscale s'achevant le vendredi 5 avril 2019*

L'employeur est légalement responsable du paiement des prélèvements de taxe et de sécurité sociale de l'employé aux autorités fiscales britanniques.

Le Royaume-Uni a un accord réciproque avec les États-Unis, les pays de l'UE et beaucoup d'autres, selon lequel lorsqu'un ressortissant étranger de ces pays est détaché au Royaume-Uni pour une période de temps définie et qu'il continue à payer la sécurité sociale dans son pays d'origine, alors l'employeur et l'employé sont exempts du paiement de la NI britannique.

### **Qu'est-ce que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et l'entreprise doit-elle être déclarée ?**

La TVA est une 'taxe sur les biens et les services' sur les biens fabriqués, dont le taux standard est de 20 % (un taux réduit de 5 % peut s'appliquer sur certains biens et services). Si une entreprise fabrique des biens imposables dont la valeur dépasse 85 000£ sur toute période de 12 mois, alors elle DOIT être déclarée pour la TVA. Une société non immatriculée DOIT être déclarée pour la TVA à partir du moment où elle fabrique un bien au Royaume-Uni, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de seuil pour les sociétés qui ne sont pas britanniques et qui fabriquent des biens imposables au Royaume-Uni.

Il existe trois types de biens :

- Imposables – doit facturer la TVA sur les biens, peut demander à récupérer la TVA.

- Exonéré – ne peut pas facturer la TVA ni la récupérer.
- Hors de portée – ne fait pas partie du système de TVA britannique.

L'approvisionnement de la plupart des types de biens et services au Royaume-Uni serait classé comme bien imposable. Cependant, lorsque ces approvisionnements sont effectués pour les sociétés qui se trouvent en dehors du Royaume-Uni, vous devez vous renseigner quant au taux de TVA à appliquer, le cas échéant.

Si une entité britannique vend des biens ou fournit des services à sa société mère non européenne, alors aucune TVA n'est applicable sur ce bien étranger, cependant, le bien serait soumis à la TVA s'il était fabriqué au Royaume-Uni, alors l'entité pourrait récupérer la TVA qu'elle a payée.

### **Peut-on donner un régime d'options d'achat d'actions à notre personnel ?**

Beaucoup de sociétés voient les régimes d'options d'achat d'actions comme un moyen important d'attirer, motiver et retenir son personnel clé.

Le Royaume-Uni a un nombre de régimes d'options d'achat d'actions qui offre des avantages fiscaux aux employés et aux employeurs, et il est souvent possible d'adapter un plan d'option d'achat de titres étranger afin qu'il corresponde à l'un de ces plans 'approuvés'.

Cependant, il s'agit d'un domaine très complexe techniquement et une organisation minutieuse doit être entreprise dès que les régimes d'options d'achat d'actions ont été étudiés pour être appliqués au Royaume-Uni.

### **Quels avantages peut-on offrir à nos employés ?**

Le Royaume-Uni a une gamme très complète d'options d'indemnisation et de bénéfices disponibles pour que les sociétés les offrent à leurs employés.

Les employeurs doivent fournir à leurs employés britanniques un régime de retraite et verser une cotisation patronale minimale de 2 %, qui passe à 6 % à partir du 6 avril 2019. D'autres avantages tels que l'assurance médicale privée, la couverture d'assurance-vie et d'invalidité sont maintenant des avantages courants fournis par de nombreuses entreprises britanniques à leurs employés. Des packs d'avantages flexibles gagnent aussi en popularité, offrant ainsi aux employés des options sur comment ils souhaitent « dépenser » leurs indemnités ; qui peuvent aller de « l'achat » de droit aux vacances supplémentaires à l'obtention d'une couverture médicale familiale complète.

### **Kreston Reeves**

Kreston Reeves conseille des organisations dynamiques, des particuliers et des familles sur leurs entreprises, leurs impôts et leurs patrimoines. Nous les aidons à prendre des décisions éclairées pour l'avenir.

Nous avons des bureaux à Londres et dans le sud-est de l'Angleterre et employons plus de 550 personnes, dont 49 associés. Kreston Reeves fait partie des 25 meilleures sociétés comptables.

Grâce à notre adhésion à Kreston International, l'un des principaux réseaux au monde de sociétés comptables, nous pouvons également aider nos clients pour leurs besoins internationaux.

Avec plus de 25 ans d'expérience dans l'aide aux sociétés étrangères pour monter et développer leurs sociétés au Royaume-Uni, nous bénéficions de la connaissance et de l'expertise nécessaires pour faciliter ce processus autant que cela est possible.

Notre expertise avec des sociétés internationales a également été reconnue par le Department of International Trade (DIT), le corps gouvernemental qui fait la promotion du Royaume-Uni auprès des sociétés étrangères. Nous sommes très fiers d'avoir été approuvés en tant que membres du UK Advisory Network, qui a été créé par le DIT pour, selon eux, « offrir un parcours aisé vers un soutien professionnel de haute qualité pour les investisseurs étrangers établis au Royaume-Uni ».

#### **Comment nous pouvons vous aider**

Veillez contacter Michael O'Brien, membre de l'équipe internationale de Kreston Reeves à [michael.obrien@krestonreeves.com](mailto:michael.obrien@krestonreeves.com).

Pour tous vos besoins professionnels et en matière de fiscalité et de patrimoine.

**Téléphone :** +44 (0)330 124 1399  
**E-mail :** [enquiries@krestonreeves.com](mailto:enquiries@krestonreeves.com)  
**Rendez-vous sur** [www.krestonreeves.com](http://www.krestonreeves.com)

Kreston Reeves s'est efforcé d'assurer la précision des données lors de la publication (juillet 2018). Les informations peuvent être soumises à des modifications législatives. Les destinataires doivent noter que les informations peuvent ne pas refléter les cas individuels et ne doivent de ce fait, agir en fonction d'aucune information sans demander un conseil professionnel préalable. Nous déclinons toute responsabilité pour les actions engagées ou non en conséquence des informations données dans cette fiche de renseignements. Kreston Reeves LLP (numéro enregistré OC328775), Kreston Reeves Private Client LLP (numéro enregistré OC342713), Kreston Reeves Financial Planning Limited (numéro enregistré 03852054, autorisée et contrôlée par la Financial Conduct Authority) et Kreston Reeves Corporate Finance LLP (numéro enregistré OC306454, autorisée et contrôlée par la Financial Conduct Authority) forment ensemble la marque Kreston Reeves, désignée comme « Kreston Reeves ». Toute référence dans la présente communication ou dans ses pièces jointes à Kreston Reeves doit être comprise comme une référence à l'entité Kreston Reeves dont provient le conseil. Toutes les entités sont enregistrées en Angleterre et au Pays de Galles et l'adresse du siège social est 37 St Margaret's Street, Canterbury, CT1 2TU. Vous trouverez plus de détails sur [www.krestonreeves.com](http://www.krestonreeves.com).